

REGLEMENT INTERIEUR DU CUC LOISIRS & VACANCES

Mise à jour NOVEMBRE 2021

Le CUC Omnisports est une association loi 1901 qui gère une structure le « CUC Loisirs & Vacances » qui comporte aujourd'hui 6 pôles d'activités dont les principaux sont : le « Pôle EDUCATIF ENFANCE depuis 1985 » avec 1643 adhérents en 2021 (plusieurs centres de loisirs sur Clermont-Ferrand et aussi des colonies), le « Pôle SPORTS DE PLEINE NATURE depuis 1932 »

Cette structure accueille l'ensemble de la famille dès 3 ans, tout au long de l'année. Des activités sportives, socio-éducatives et culturelles leur sont proposées. Nous sommes susceptibles d'utiliser plusieurs infrastructures sur l'agglomération Clermontoise.

Pôle ENFANCE : Les groupes d'âges sont prédéfinis par la structure et non aux choix des familles !

- **CUC BABY** : Enfants âgés de 3 à 5 ans
- **CUC JUNIORS (6-10 ans)** : Les enfants sont regroupés par tranches d'âges selon leur nombre.
- **CUC ADOS (11-16 ans)** : Pour les colonies nous accueillons les jeunes jusqu'à 17 ans.

SORTIE DU CENTRE

Seuls les enfants de plus de 10 ans (autorisation sur l'espace famille) pourront quitter le centre à l'issue des activités. Pour tous à partir de 3 ans dès leur sortie des infrastructures ils ne seront plus sous la responsabilité du CUC Loisirs & Vacances et aucun retour dans la même journée ne sera possible.

Pour les autres enfants, les parents ou toutes autres personnes autorisées devront venir les chercher dans les locaux du CUC. **UNE PIECE D'IDENTITE** leur sera demandée lors de la prise en responsabilité de l'enfant.

Les enfants devront être récupérés à 18h dernier délai (garderie jusqu'à 18h30, payante).

RÈGLES ET SÉCURITÉ

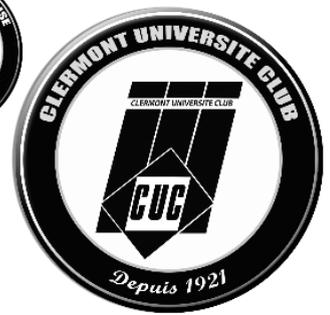
DISCIPLINE : Les enfants doivent prendre soin des installations et du matériel, respecter leurs pairs et les personnels encadrants. Toute dégradation délibérée du matériel ou des installations sera de fait facturée à la famille. Une attention particulière est demandée quant au respect de la propreté des locaux mis à disposition des activités. Les jeunes dérangeant systématiquement leurs camarades et le personnel d'encadrement ou perturbant le bon déroulement des activités, feront l'objet de sanctions. Pour toute situation fortement perturbante l'enfant fera l'objet d'un avertissement verbal. La famille sera informée par courriel. En cas de récurrence une exclusion définitive de l'activité pourra être prononcée. Cette exclusion ne prévaudra en aucun cas au remboursement de l'inscription.

LES ACTIVITES

Au programme découverte de multiples activités socio-éducatives, culturelles, manuelles culinaires, sportives... Des temps de repos sont prévus, en particulier après le repas. Les animateurs ont des recommandations précises pour veiller à l'intensité des activités et à leur équilibre. Néanmoins, la découverte sportive sollicitant les ressources de votre enfant, il est tout à fait possible que celui-ci ressente un état de fatigue à l'issue des activités proposées. La direction se réserve le droit de modifier les activités si nécessaire.

VETEMENTS- OBJETS PERSONNELS

Le respect du trousseau en fonction du séjour choisi (minimum demandé aux familles : sac à dos, casquette, vêtement imperméable, bouteille d'eau ou gourde au nom de l'enfant) est indispensable pour une bonne pratique de l'activité et à la sécurité de l'enfant. **Tout l'équipement doit être marqué au nom et prénom de l'enfant.** Les objets ou vêtements trouvés sont stockés de 15 jours (petites vacances et périscolaire) à un mois (vacances d'été) après le dernier jour d'activité, ils sont envoyés immédiatement à la laverie pour garantir la sécurité sanitaire de tous. Passé ce délai les vêtements seront collectés par EMMAUS.



AUTORISATIONS

CDAP (CAF 63) : Vous autorisez la direction du CUC à consulter votre dossier allocataire CDAP afin d'accéder directement aux ressources (Quotient, Revenus, Nombre d'enfants à charges) de façon à prendre en compte votre QF à jour pour le calcul des tarifs (le service CDAP.fr respecte les règles de confidentialité et a fait l'objet d'une autorisation de la CNIL. La CAF attribue un identifiant et un mot de passe qui est strictement personnel et confidentiel à l'équipe de direction.).

Pour les allocataires rattachés à une autre CAF que celle du Puy-de-Dôme, merci de nous faire parvenir la dernière attestation du QF CAF.

AUTORISATION NON OBLIGATOIRE mais si elle est refusée cela engendre automatiquement le prix maximum !

CNIL / RGPD : Dans le cadre de la réglementation française et européenne en vigueur applicable au traitement des données numériques, notamment à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et aux dispositions du REGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dénommé « RGPD »), les salariés du CUC peuvent être amenés à manipuler les données personnelles des familles. Les salariés s'engagent à : - Ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations des familles, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de sa fonction. - Ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles nécessaires à ses tâches. - Ne pas divulguer ces documents ou informations à des personnes extérieures de l'association CUC, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales. - Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques qu'il serait amené à manipuler ou signaler à la direction les dysfonctionnements éventuels. - Respecter les consignes, les procédures qualité et les notes de service de la société sur ce sujet.

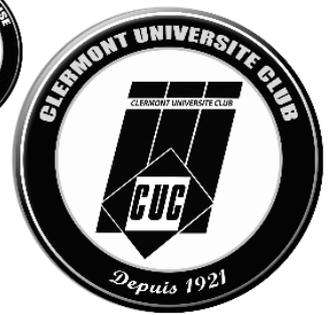
AUTORISATION OBLIGATOIRE, si vous refusez il est impossible de s'inscrire au CUC Loisirs & Vacances !

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de sa mission associative, le CUC Loisirs & Vacances peut être amené à prendre des photographies ou des vidéos de votre enfant pendant les activités afin d'en faire la promotion. Seuls les salariés en CDI du CUC (les organisateurs) sont autorisés à prendre des photos ou des vidéos dans le seul but de communiquer avec les familles sur les activités réalisées pour savoir ce que l'enfant a fait dans la journée et éventuellement la promotion de nos activités. Les organisateurs s'engagent à : - Ne prendre aucune copie. - Ne pas utiliser les documents à des fins autres que celles nécessaires à ses tâches. Il est strictement interdit aux animateurs vacataires de prendre des clichés vidéos ou photos des enfants. Le téléphone portable est interdit, il est même déposé dans une mallette tous les matins, en échange le CUC prête un talkie-walkie pour communiquer. Cela fait partie des « non négociables » : si un animateur est pris avec son téléphone portable durant la journée c'est un motif de licenciement immédiat (pour information ; les animateurs vacataires signent un Contrat d'Engagement Educatif qui a la double particularité de ne pas figurer dans le droit du travail, mais dans le Code des familles et de l'action sociale, et de ne s'adresser qu'à des intervenants exerçant, à titre occasionnel, les fonctions d'animateurs ou de directeurs en accueil collectif de mineurs).

AUTORISATION NON OBLIGATOIRE !

Si vous ne souhaitez pas souscrire à l'une de ces trois demandes d'autorisations, nous vous remercions d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du directeur du centre, indiquant votre refus et en précisant quelle autorisation vous refusez. Dans le cas contraire, les parents s'engagent à accepter sans condition les trois autorisations.



CONDITIONS D'ANNULATION & ABSENCES

AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION DE LA FAMILLE !

Seul un avoir est possible sur présentation d'un certificat médical valide à partir du 3^{ème} jour d'absence sur une période. Pour les absences inférieures à 2 jours pleins, le CUC LOISIRS ET VACANCES ne pourra pas rembourser la prestation. Nouveau sur certaines activités « option remboursement COVID ».

Pour les activités **SKI & SNOW** = **AUCUN REMBOURSEMENT pour cause de maladie**, seul un avoir est possible pour blessure absence de 3 sorties minimum sur présentation d'un certificat médical.

FACTURE :

Le CUC Loisirs & Vacances est agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, ce qui permet aux familles de bénéficier de subventions par des collectivités locales, des comités d'entreprise, etc. Les factures ou attestations de séjour sont automatisées, directement accessibles sur l'espace famille (MENU puis MES FACTURES, cliquer sur le gros bouton SOLDEE) Aucune demande par mail ou par téléphone ne sera prise en compte.

COTISATION :

Le Clermont Université Club (CUC) est une association loi 1901 à but non lucratif. Votre **adhésion de 15€** (gratuite pour les parents) représente la cotisation annuelle au titre de membre de l'association. Cette adhésion couvre la période du 1er juillet au 30 juin. A cela s'ajoute **10€ annuel de frais de dossier** (investissement logiciel d'inscription, site internet, catalogue, moyen de communication, SMS, mailing, etc...).

INSCRIPTION :

Le principe de pré-inscription n'est pas retenu. Il n'y a pas d'inscription s'il n'y a pas de paiement ! La première inscription se fait directement sur l'espace famille **c'est à vous de saisir l'intégralité des renseignements demandés**. Tout dossier incomplet ne sera pas recevable. Toute nouvelle inscription pourra se faire ensuite directement par internet sur ce même espace famille (dans la limite des capacités d'accueil et des places restantes).

EXCEPTIONNELLEMENT une première inscription pourra se faire en présentiel au bureau du CUC (si la situation sanitaire le permet), seulement si les parents ne possèdent pas internet et/ou d'adresse mail. Pour une nouvelle inscription d'un enfant déjà adhérent celle-ci pourra se faire au bureau seulement si la famille possède le moyen de règlement, et seulement sur les horaires d'accueil physique. Pour bénéficier des facilités de paiement deux solutions :

- **Bureau du CUC ouvert** : vous devez impérativement **vous déplacer pour procéder directement au paiement** (pas besoin d'imprimer de facture ou de faire de réservation sur votre espace).
- Si la situation sanitaire ne permet pas l'accueil des familles au bureau du CUC : imprimer la « facture pro-forma » dans votre panier (**attention au bout des 10 minutes à la fin du compteur la réservation s'annule**), puis nous envoyer par courrier les moyens de paiement + la facture dans la même enveloppe, a réception du courrier l'un de nos salarié procédera de nouveau à la réservation (car la réservation n'existe plus **au bout des 10 minutes à la fin du compteur**) sous réserve des places restantes.



Un dossier complet signifie :

- ➔ Avoir saisi l'intégralité des renseignements sur les parents et sur l'enfant (à distance sur l'espace famille ou en présentiel au bureau du CUC, **pas de document papier**).
- ➔ Scanner les pages vaccins du carnet de santé (pages 90 à 93)
- ➔ Imprimer, compléter, signer puis scanner le Règlement intérieur, à déposer sur votre espace famille ou à remettre au bureau du CUC lors de votre première inscription.
- ➔ Paiement : si inscription en ligne = paiement en ligne. Si besoin de FACILITE DE PAIEMENT = se déplacer pour procéder directement au paiement **(si la situation sanitaire le permet)**.

ASSURANCE :

Tout enfant est sous la responsabilité du CUC à partir du moment où il entre dans le lieu d'accueil et se présente à une personne habilitée du CUC Loisirs et Vacances. Cette responsabilité s'arrête au retour des parents qui prennent alors leur enfant en charge. Pour les enfants autorisés à sortir seul (voir article "Sortie du centre") le CUC Loisirs et Vacances ne pourra être tenu pour responsable dès lors qu'ils auront quitté les locaux. En cas d'accident, dans le cadre des activités proposées par le CUC Loisirs & Vacances, tous les membres inscrits bénéficient d'une assurance couvrant la totalité des risques pendant la période d'inscription. Toutefois, il peut se produire que, volontairement ou involontairement, votre enfant puisse être à l'origine d'un accident, sans que la responsabilité du centre soit engagée. Dans ce cas, la responsabilité de l'enfant, si elle est reconnue, engage les parents et par conséquent l'assurance qu'ils ont souscrite dans le cadre de la responsabilité civile. Votre attention est attirée sur l'intérêt pour les adhérents de souscrire un contrat d'assurance couvrant tous les dommages éventuels auxquels la pratique des activités proposées peut les exposer. (Risques subis et causés).

L'argent en espèces n'est jamais couvert dans les assurances. **Le CUC ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de perte, casse ou de vol d'objet personnel, matériel... Que cela soit du fait de votre enfant ou de celui d'un tiers (animateurs, prestataires, personnes extérieurs à la structure...).**

TOUT RETARD OU ABSENCE DOIT ÊTRE SIGNALÉ DANS LES MEILLEURS DELAIS afin de permettre au CUC Loisirs & Vacances d'assumer sa clause de responsabilité et ne pas nuire au bon fonctionnement des activités.

En cas d'accident les parents sont aussitôt avisés par téléphone. Ils pourront alors venir chercher leur enfant et entreprendre les démarches de soins. En situation d'urgence ou si le contact téléphonique ne peut s'établir rapidement, nous ferons d'office tous les examens nécessaires, soit auprès d'un généraliste, soit auprès du CHU Estaing ou auprès de l'établissement choisi par les parents et clairement précisé sur la fiche sanitaire renseignée sur l'espace famille.



Depuis le 1^{er} juin 2020 le règlement intérieur a changé et il évolue selon l'actualité : nous favorisons les inscriptions à distance.

Informations obligatoires à renseigner ci-dessous :

Caisse : Régime général (CAF) MSA Maritime

Nom de l'allocataire

Numéro d'allocataire à 7 chiffres (ce n'est pas le numéro de sécurité sociale)

Etablissement scolaire fréquenté (au jour de l'inscription) :

Parent 1 :

Profession :

Employeur :

Téléphone :

Situation familiale :

Parent 2 :

Profession :

Employeur :

Téléphone :

Situation familiale :

AUTORISATIONS POUR TOUS LES ENFANTS DU FOYER :

HOSPITALISATION : OUI NON **SORTIR SEUL :** OUI NON

AUTRES PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER LE(S) ENFANT(S) :

- NOM : **PRENOM :** **TEL :**

- NOM : **PRENOM :** **TEL :**

- NOM : **PRENOM :** **TEL :**

Mention manuscrite « Lu et approuvé » : ...

Date :

Signature :